

Informations de base	
<p><b>2021/2768(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Normes techniques de réglementation précisant le cadre de la coopération et de l'échange d'informations entre les autorités compétentes des États membres d'origine et d'accueil dans le contexte de la surveillance des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique qui fournissent des services de paiement sur une base transfrontalière</p> <p>Complétant <a href="#">2013/0264(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.50.04 Banques et crédit 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 4.60.08 Sécurité des produits et des services, responsabilité du fait du produit</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2021/2768(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2013/0264(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ECON/9/06337